

#### meurthe & moselle Habitat Promotion

33 boulevard de la mothe 54000 NANCY 03 83 50 10 10 promotion@mmhabitat.fr www.mmhabitat.fr

Référence : Lot 6 / 26555 - PSLA

## VANDOEUVRE-LES-NANCY - Avenue Jeanne d'Arc



## DESCRIPTIF DE LA COPROPRIETE

Année de construction : 2027
Nombre de niveaux : Ssol + R + 3
Ascenseur : Oui
Nom du syndic : A déterminer
Nombre de lots principaux : 30

# 235 900 €uros TTC

### CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT Etage: 106,91 m<sup>2</sup> Surface habitable : Nombre de pièces : Nombre de chambres : Nombre de salle de bains : 1 Nombre de salle d'eau : 1 2 Nombre de WC: Cuisine: Ouverte - Non équipée Type de chauffage : Urbain 2027 Date de l'installation du chauffage : Orientation: Sud-Est

Annexes :		
Balcon:	-	-
Terrasse	1	24,47 m²
Jardin :		-
Cave privative :		3,40 m <sup>2</sup>
Cellier privatif:		_
Stationnements:	Souterrain	n° 6
	-	-
Part locative :	790 €/mois ł	nors charges
Montant estimatif des charges :		
Montant estimatif de la Taxe Foncière :		
Montant estimatif des frais de Notaire : 7 077 €		

A
B
C
D
E
F
G
Logement extrémement peu performant







# Résidence MMH ////

168, avenue Jeanne d'Arc 54 500 Vandoeuvre-les-Nancy

N° d'appartement : LOG 06 -

Niveau: R+1 Type: **T5** 

## Tableau de Surface

	24,47 m²
Loggia	24,47
	108,70 m²
****	
WC	2,00
Séjour / Cuisine	36,52
SDB 2	6,54
SDB	4,70
Entrée / DGT	9,72
DGT	4,05
Chambre 04	10,23
Chambre 03	10,13
Chambre 02	10,27
Chambre 01	12,87
Cellier	1,67



01/07/2024

Indice: 0



BOURBON ZANON grahitestes

NOTA: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces sont approximatives. Des variations et des modifications peuvent intervenir en fonction de contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les retombées de poutres, les faux-plafonds, les soffites et les canalisations ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. La hauteur sous soffites, faux-plafonds et retombées de poutres ne serait être inférieure à 2 m. Les éléments de mobiliers de cuisine, l'emplacement des équipements sanitaires, le calepinage des carrelages et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif.